

Mesures financières européennes d'accompagnement des entreprises

L'Union européenne et ses Etats membres ont mis en place une stratégie coordonnée et globale afin de soutenir l'activité économique et répondre aux besoins de ses acteurs. A cette fin, plusieurs acteurs européens soutiennent l'effort des établissements financiers nationaux dans l'accompagnement des PME, premières touchées par la crise sanitaire.

1. Déblocage d'un financement estimé à 8 milliards d'euros en faveur des PME

Aux fins de financer les besoins de liquidités les plus urgents des PME, la Commission a pris la décision le 6 avril de débloquer un montant d'un milliard d'euros au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, lequel servira de garantie au Fonds européen d'investissement (FEI). Cette garantie permettra au FEI d'émettre à son tour des garanties spéciales d'un montant total de 2,2 milliards d'euros au profit d'institutions de garantie, de banques et de sociétés de crédit-bail nationales afin de les encourager à octroyer des liquidités à au moins 100.000 PME et petites entreprises à moyenne capitalisation européennes financièrement affectées par la pandémie. Ces garanties seront consenties par le FEI aux intermédiaires financiers locaux qui en feront la demande jusqu'au 30 juin 2020.

Les intermédiaires financiers ayant des accords préexistants avec le FEI au titre du programme européen "COSME"^{*}, destiné à faciliter l'accès au financement pour les PME, et "InnovFin"^{**} destiné à accélérer l'accès au financement pour les entreprises innovantes, pourront bénéficier immédiatement des nouvelles garanties dès qu'ils en auront fait la demande auprès du FEI. Les autres intermédiaires financiers ne pourront y accéder qu'à l'issue d'une procédure simplifiée.

Les PME financièrement impactées sont invitées à s'adresser directement aux intermédiaires financiers qui figurent sur la liste disponible à l'adresse www.access2finance.eu.

* : A titre d'illustration, BPCE S.A., CM-CIC Leasing Solutions, France Active Garantie, Franfinance SA et SIAGI sont des intermédiaires financiers français participant au programme COSME auxquels s'ajoutent d'autres sous-intermédiaires locaux.

** : A titre d'illustration, BPCE S.A., Bpifrance Financement, Crédit du Nord et HSBC SA sont des intermédiaires financiers français participant au programme Innovfin.

2. Plan de financement des entreprises par la Banque européenne d'investissement

Le 16 mars, la Banque européenne d'investissement (BEI) a proposé un plan destiné à mobiliser jusqu'à 40 milliards d'euros de financement en faveur des entreprises, comprenant notamment des mesures destinées à alléger les contraintes en matière de liquidité et de fonds de roulement pour les PME et les ETI. La BEI travaillerait à cette fin avec le FEI, les intermédiaires financiers au sein des Etats membres et en partenariat avec les banques nationales de promotion économique.

Le montage financier ainsi proposé comprend :

- des régimes de garantie dédiés aux banques sur la base des programmes existants pour un déploiement immédiat, mobilisant jusqu'à 20 milliards d'euros de financement,
- des lignes de liquidité dédiées aux banques pour assurer un soutien supplémentaire au fonds de roulement des PME et des ETI à hauteur de 10 milliards d'euros, et
- des programmes d'achat de titres adossés à des actifs dédiés pour permettre aux banques de transférer le risque sur les portefeuilles de prêts aux PME, mobilisant 10 milliards d'euros supplémentaires.

La BEI recommande également la création d'un fonds de garantie paneuropéen de 25 milliards d'euros, lequel permettrait de fournir des produits existants aux intermédiaires financiers locaux afin de renforcer le soutien aux PME, ETI, en mobilisant jusqu'à 200 milliards d'euros supplémentaires. Ce fonds serait financé par les Etats membres au prorata de leur participation dans la BEI et/ou d'autres institutions.

En lien avec cette initiative, les ministres des finances européens sont convenus le 9 avril d'un accord de principe sur un plan de soutien de l'économie européenne, prévoyant notamment la mobilisation accrue de la BEI via un fonds paneuropéen fournissant des garanties aux entreprises à hauteur de 200 milliards d'euros. Suite à la recommandation de l'Eurogroupe, la BEI a annoncé le 16 avril son soutien à la création d'un fonds de garantie européen, lequel sera officiellement constitué dès que les États membres représentant au moins 60 % du capital de la BEI auront pris les engagements qui s'imposent. Par ailleurs, le Conseil Européen a approuvé le 23 avril la création dudit fonds et a appelé à ce qu'il soit opérationnel au 1^{er} juin prochain.

Les entreprises impactées pourront se rapprocher des intermédiaires financiers bénéficiant du plan de financement qui figureront sur la liste disponible à l'adresse www.eib.org/fr/.